

Procès-verbal de conseil d'administration de l'Union des Maires de l'Oise

Séance du 4 avril 2011 à Clermont

Monsieur Vasselle ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

1. Présentation de Monsieur le Préfet, suivie d'un échange avec les administrateurs sur les thèmes d'actualité de l'année 2011

Monsieur Vasselle remercie Monsieur le Préfet pour sa présence et lui laisse la parole pour évoquer les différents thèmes d'actualité de l'année 2011.

Monsieur le Préfet remercie Monsieur le Président de l'UMO de l'avoir invité à ce conseil d'administration. Il indique qu'il conserve une grande affection à l'égard de l'association des maires de France au sein de laquelle il a servi et des associations départementales de maires.

Il souhaite évoquer plusieurs sujets qui peuvent être regroupés par deux : l'épisode neigeux et les plans communaux de sauvegarde, les contrats aidés et le service civique, la dotation d'équipement des territoires ruraux et le schéma départemental de coopération intercommunale.

Il revient d'abord sur l'épisode neigeux. Il précise que cet épisode a été important. Il rappelle que notre département comprend à peu près 400 km de routes nationales sur lesquels l'Etat est compétent, 4000 km de routes départementales sur lesquels le conseil général est compétent et à peu près 4000 km de voiries communales sur lesquels les maires sont compétents.

Il indique que l'Etat a eu pour souci de rétablir aussi vite que possible les conditions normales de sécurité et de circulation sur l'ensemble des réseaux en commençant par le réseau national, en mobilisant et coordonnant les moyens du conseil général sur le réseau dont il avait la charge, et en établissant avec les maires avec qui nous prenions contact pour gérer les situations particulières, des moyens de garantir un accès à chaque commune. Il précise que cela ne s'est pas fait dans les 24h. Néanmoins, on a réussi à éviter de sérieuses perturbations sur le ramassage notamment de la collecte du lait et nous avons réussi aussi à éviter toute détresse vitale grave. Il poursuit en indiquant que dans la très grande majorité des cas, les concitoyens ont compris la situation.

Il indique que l'Etat a souhaité tirer les conséquences de cette épisode neigeux. Un groupe de travail a été mis en place auquel l'association des maires a participé et qui va déboucher sur la signature d'un protocole avec le conseil général pour formaliser ce qui s'est bien passé notamment la coordination des moyens et améliorer ce qui peut l'être, c'est-à-dire la remontée d'informations.

S'agissant des maires, il indique qu'il a eu l'occasion par deux circulaires de rappeler leurs responsabilités dans ce domaine. La responsabilité du maire, c'est d'abord en cas d'épisode neigeux, de diffuser l'alerte. Le maire a également pour mission de signaler à la Préfecture les situations de détresse qu'ils peuvent avoir à connaître.

Monsieur le Préfet revient ensuite sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde.

Il indique que la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a créé des outils nécessaires au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile avec notamment l'institution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il signale que l'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses comme les catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, de la circulation...). L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise

Un point est également consacré aux contrats aidés et au service civique.

Monsieur le Préfet évoque ensuite la question de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Il indique que l'article 179 de loi n 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 a créé une dotation d'équipement des territoires ruraux portant fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

Il précise que la fusion de la DGE des communes et de la DDR en une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) permet de financer des projets d'investissement ainsi qu'une partie limitée de dépenses de fonctionnement. Son but est d'optimiser l'effet des masses budgétaires dédiées aux communes rurales et de simplifier l'accès à celles-ci.

Pour finir, Monsieur le Préfet s'attarde sur le schéma départemental de coopération intercommunale qui inquiète beaucoup les élus en cette période.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur le Préfet pour son intervention instructive.

2. Présentation de Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur le livret personnel de compétence

Monsieur l'Inspecteur d'Académie évoque devant le conseil d'administration de l'Union des Maires un projet de partenariat pour la diffusion d'un livret départemental de compétences dans les écoles maternelle.

Il indique qu'un livret départemental de compétences a été conçu à destination de chaque élève scolarisé en classe maternelle. Il permet, sans précipitation, de faire régulièrement le point des acquisitions scolaires, des compétences diverses et des progrès de l'enfant conformément aux programmes de l'école maternelle. Il contribue, à sa place et sans pression excessive, à informer et à rassurer les parents de manière régulière, simple et compréhensible sur l'avancée de leur enfant dans son parcours d'apprentissage. Il fournit dans le même temps aux maîtres un cadre et des aides pédagogiques en posant les bases de procédures et d'évaluation homogènes sur le territoire départemental. Enfin, un tel livret affirme et renforce la place de l'école maternelle et peut contribuer à soutenir le pilotage pédagogique départemental des classes et écoles maternelles.

Il précise que ce livret n'est pas une obligation imposée par la législation mais est le fruit d'une réflexion de l'inspection académique de l'Oise. Il souhaite que les maires de l'Oise puissent commander, chaque année, un livret par élève de maternelle.

Il souhaite que l'Union des Maires de l'Oise, par le biais d'un partenariat, puisse appuyer la démarche, relayer l'existence de ce livret et diffuser cette information auprès des maires.

Monsieur Vasselle propose d'adresser un courrier commun aux maires de l'Oise pour évoquer l'existence de ce livret et la possibilité de le commander sans toutefois obliger les maires à adhérer à cette démarche. L'Union des Maires doit simplement avoir un rôle de relai de l'information et en aucun cas inciter les communes à commander ces livrets.

3. Désignations

- Commission territoriale Picardie – Voies Navigables de France

- **Titulaire** :
 - Monsieur Gérard Manoussi, Maire d'Apremont
- **Suppléant** :
 - Monsieur Baudouin Gérard, Maire de Jonquières

- Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance

En cours de désignation

- Commission départementale de la consommation des espaces agricoles

- **Titulaires** :
 - Monsieur Roger Menn, Maire de Liancourt
 - Monsieur Laurent Lefèvre, Maire de Rainvillers
 - Monsieur Jacques Pinsson, Président de la CC La Ruraloise

4. Questions diverses

Monsieur Gogny-Goubert indique que l'Architecte des Bâtiments de France peut rencontrer le conseil d'administration afin d'évoquer les problèmes soulignés lors de la précédente séance.

Monsieur Vasselle propose de l'inviter à intervenir lors d'un prochain conseil d'administration.

Monsieur Bouchez souhaite obtenir des renseignements concernant l'article paru dans les Brèves de l'UMO relatif au financement des renforcements de réseaux. La réponse ministérielle apportée est confuse.

Monsieur Vasselle suggère de demander un éclaircissement à ce sujet.

Monsieur Bosino évoque le problème de l'élaboration d'une liste unique par l'association pour l'élection des membres de la commission départementale de coopération intercommunale.

Il souligne sa réelle insatisfaction quant aux modalités de désignations et s'interroge sur la possibilité d'apporter des modifications à cette liste.

Monsieur Vasselle revient sur les délais très courts pour la composition de cette liste et suggère de créer un groupe de travail sur ce thème afin de réunir les membres de la CDCI et les élus qui ont manifesté le souhait d'en faire partie.

Monsieur le Préf

5. Date du prochain conseil d'administration :

Lundi 30 Mai 2011 à 9h à Clermont.

Le Président

Alain VASSELLE

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire
M. Lucien BOUCHEZ, Maire d'Haudivillers
M. Gratien CARRERE, Maire de Bailleul-sur-Thérain
Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais
M. Philippe COFFIN, Maire de Nanteuil-le-Haudouin
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy
M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-Sainte-Félicité
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de communes de la Basse Automne
M. Arnaud FOUBERT, Président de la Communauté de communes du Pays de Valois
M. Jean-Pierre GILLES, Maire de Montagny-en-Vexin
M. Michel GOES, Maire de Wavignies
M. Boris GOGNY-GOUBERT, Maire de Saint-Rémy-en-l'Eau
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle
Mme Nadège LEFEBVRE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray
M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
M. Gérard LEMAITRE, Président de la CC Vexin-Thelle
Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
M. Guy MAILLARD, Maire de Saint-Germer-de-Fly
M. Gérard MANOUSSI, Maire d'Apremont
M. Philippe MARINI, Sénateur-Maire de Compiègne
M. Roger MENN, Maire de Liancourt
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
M. Jacques PINSSON, Président de la Communauté de communes La Ruraloise
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
M. Alain VASSELLE, Sénateur-maire d'Oursel-Maison et Président de l'UMO
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil

Assistaient également à cette séance Elise MARSAY-DENOUS, Directrice de l'UMO, Lucie DEHEYER, responsable administrative et Bénédicte UGUEN, Responsable juridique

Etaient excusés :

Mme Isabelle BARTHE Maire de Cernoy
Mme Michèle BRICHEZ, Maire de Hondainville
M. Edouard COURTIAL, Député-Maire d'Agnetz
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire de Le Plessis-Brion
M. Alain De PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
M. Luc REDREGOO, Maire de Thiescourt
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne
M. Robert TERNACLE, Maire de Le Meux

Etaient invités :

Monsieur Nicolas DESFORGES, Préfet de l'Oise
Monsieur Patrick COUSINARD, Sous-préfet de Clermont
Madame Sandrine GIRAULT, Directrice par intérim, DRCL, Préfecture de l'Oise
Monsieur Jean-Louis LACAZE, Directeur de l'Unité Territoriale de l'Oise, DIRECCTE
Monsieur Alain CHEVREL, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale
Monsieur Jean-Paul OBELLIANNE, Inspecteur d'Académie Adjoint
Monsieur Jean-Louis DRI, Inspecteur d'Académie, IPR adjoint chargé du 1^{er} degré
Madame Nathalie VILACEQUE, Inspecteur de l'Education Nationale maternelle